

Stage 23 mai 2024 page 4
inscription avant le 23 avril

U Yvelines

«U Yvelines», Bulletin de la section des Yvelines - Bimestriel

Fédération Syndicale Unitaire de l'enseignement, l'éducation,
la recherche et la culture

FSU78: 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes

Tél. : 01 30 51 83 36 – courriel : fsu78@fsu.fr

Directrice de publication : Evelyne Diana-Bras

N° CPAP : 0720 S 07501 – Déposé le : mardi 19 décembre 2023

BOIS D'ARCY
PIC 78/28

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

No125

Février

Mars

2024

ÉDITO

**Prochain stage FSU78 et CGT Educ
JEUDI 23 MAI 2024 A TRAPPES**

**« Liberté pédagogique :
enjeu indispensable dans la
démocratisation des savoirs »**

Notre dernier édito pourrait-être
réécrit mots pour mots tant les attaques
contre la Fonction Publique se multiplient.

Pour autant, nos actions syndicales
ne sont pas vaines car elles demeurent
autant d'obstacles à la mise en œuvre des
politiques mortifères contre lesquelles nous
luttons. La brutalité des attaques exige que
nous intensifions le rapport de force contre
ce gouvernement.

Chacun, individuellement, doit
s'engager pleinement dans la défense
des Services Publics et doit œuvrer
collectivement à une intersyndicale
forte pour défendre nos intérêts
communs et contrer une paupérisation
intergénérationnelle qui ne cesse
d'augmenter sur nos territoires.

Dans un contexte grave de guerres
aux portes de l'Europe et de peuples qui

sont exterminés, la seule voie politique
audible veut tourner le dos au progrès
social en prônant une austérité qui vise
toujours les plus fragiles. Elle se nourrit
des pensées d'extrême droite contraires
aux valeurs de liberté, d'égalité et de
fraternité.

Un autre projet social existe, plus
juste et plus humaniste, il est aussi
parfaitement finançable par le partage
équilibré des richesses existantes. C'est
ce projet que nous portons et que nous
voulons voir mis en œuvre !

EVELYNE BRAS - SECRETAIRE
DÉPARTEMENTALE DE LA FSU 78

Depuis l'entrée en vigueur du Code de la Justice Pénale des Mineurs (CJPM) en 2019, le répressif prend le pas sur l'éducatif et la stigmatisation des adolescents auteurs d'infractions pénales se banalise. Publiés en début d'année 2024 par la Fédération des associations socio-judiciaires Citoyens et justice, les derniers chiffres vont à l'encontre de la baisse annoncée par le ministère (en dessous de 700 adolescents). Avec 788 mineurs incarcérés en janvier et 814 en février, il s'agit au contraire d'une remontée particulièrement inquiétante que nous constatons dépassant même le nombre de jeunes détenus que nous connaissions avant la réforme du CJPM !

La place prépondérante du parquet dans la procédure pénale des mineurs renforce la pression exercée sur les jeunes, mais aussi sur les services en charge de leur accompagnement. Lors des déferrements, l'augmentation sensible des réquisitions de détention provisoire ou de placement dans les lieux privatifs de libertés -Centres (dit éducatifs) fermés- et le manque alarmant de place en structure d'hébergement éducatif conduisent, de fait, de plus en plus d'adolescents en prison.

Parce que nous connaissons les conséquences désastreuses et destructrices que l'enfermement carcéral

produit sur les adolescents, cette situation est inacceptable ! Parallèlement, les services de la Protection de l'enfance connaissent un effondrement sans précédent faute de moyens et de politique ambitieuse pour la jeunesse en difficulté. Les jeunes auteurs d'infractions pénales sont avant tout des adolescents en danger et à protéger.

Les annonces successives du Premier ministre et du garde des Sceaux, déclarations martiales faites suites aux révoltes urbaines et la loi immigration illustrent les politiques sécuritaires de ce gouvernement qui continue à stigmatiser les jeunes en difficulté et leurs familles en en faisant des cibles prioritaires. Dans un amateurisme éhonté, Gabriel Attal annonce la création d'un travail d'intérêt éducatif pour les jeunes de moins de 16 ans auteurs d'incivilités, sans en préciser les contours juridiques. S'agira-t-il d'une peine ? D'une mesure éducative alternative aux poursuites inspirée du Travail d'Intérêt Général qui existe pour les jeunes de plus de 16 ans ? Cette mesure, si elle devait voir le jour, participerait à rapprocher toujours plus la justice des enfants et des adolescents de celle des adultes. Les peines de TIG étant amenées à être obligatoirement jointes à des peines de prison en cas d'inexécution,

elles engendreraient l'augmentation de l'enfermement des mineurs de moins de 16 ans. Exemple parmi tant d'autres, de réformes s'empilant, au gré de l'actualité, sans jamais poser les vraies questions et donc sans apporter les réponses adaptées.

Être éducateur à la PJJ aujourd'hui est devenu un métier aux missions impossibles. L'éducatif a de moins en moins de places, les recrutements au rabais de contractuels (pôle emploi, intérimaires, job-dating) témoignent d'une profession déconsidérée dans sa technicité et dans son expertise. Le maître-mot pour les jeunes dit « délinquants » se résume aujourd'hui à la rapidité de la sanction : à chaque acte une réponse pénale. Le temps de comprendre, de tisser un lien avec un éducateur et de se sentir entouré et soutenu ne compte plus. Le maître-mot pour les professionnels est de répondre aux exigences de la procédure pénale, sans autonomie ni moyens. L'avis éducatif n'est plus qu'un alibi au service du judiciaire et du répressif.

Pour contrer ces constats, le SNPES. PJJ revendique un plan d'urgence et a mis en ligne une pétition : que nous vous invitons à signer (cf QR code ci-dessous)

LE BUREAU DÉPARTEMENTAL
DU SNPES PJJ - FSU

**SIGNEZ LA PÉTITION
LANCÉE PAR LE SNPES PJJ**



Dans le 1er degré, sur le département, ce sont par jour 140 classes sans enseignant qui ne sont pas remplacées, 560 élèves avec notification en attente d'AESH et 150 élèves en attente de places en ULIS. 500 élèves sont également en attente de places en IME, scolarisés en classe ordinaire alors que leurs besoins nécessitent un accompagnement médical et éducatif que l'école ne peut pas leur apporter.

Les politiques menées sont celles de la pénurie. Elles s'appuient sur des réponses simplistes comme l'uniforme, les groupes de niveaux ou les méthodes uniques et imposées d'apprentissage de

la lecture ou des mathématiques. Cette vision rétrograde du métier d'enseignant et plus largement des métiers de l'éducation explique sans doute en partie que sur les 700 millions de coupe budgétaire faite à l'Éducation nationale, 500 millions concernent les salaires des personnels. Avec pour conséquences : la carence organisée du réseau de personnels remplaçants, des heures d'enseignement et particulièrement de celles données par des professionnels formés. L'objectif revendiqué par la Direction académique dans notre département d'arriver à 40% de contractuels annonce aussi la dé-professionnalisation de nos métiers !

Le choc des savoirs s'inscrit dans une violence institutionnelle faites aux élèves assignés à une scolarité à plusieurs vitesses et, pour le plus grand nombre d'entre eux, à un avenir sans perspective. Elle est faite aussi aux enseignants qu'il renvoie au rôle de simples exécutants, en les détournant du cœur de leur mission celui de concevoir les apprentissages qui permettront aux élèves de s'approprier les savoirs, les savoirs faire et les des savoirs être dans toutes leurs dimensions émancipatrices.

LE FSU SNUIPP DES YVELINES

Le conflit éthique auquel un fonctionnaire peut se trouver confronté est facteur de dégradation de sa santé physique et psychologique. C'est pourquoi il ne doit jamais rester isolé et alerter les représentants des personnels, si les ordres imposés sont manifestement illégaux et de nature à compromettre gravement un intérêt public... le fonctionnaire a le devoir de désobéir, d'en informer sa hiérarchie et peut également le signaler au référent déontologue. Il devient alors lanceur d'alerte et à ce titre bénéficie de la protection inhérente à ce statut (carrière ou

rémunération).

Certains métiers de la Fonction Publique y sont déjà confrontés et la FSU doit accompagner ces personnels. Ainsi, le brigadier-chef Amar Benmohamed a été sanctionné de blâme par le préfet Lallement après avoir dénoncé des comportements et propos racistes systémiques de policiers envers des personnes mises en garde à vue. Une sanction annulée par la cour d'appel administrative de Paris. La défenseure des droits, Claire Hédon, ayant pris la décision de considérer le brigadier comme un

authentique lanceur d'alerte. Elle évoque, le concernant, des « représailles » de la hiérarchie et notamment du ministre de l'intérieur Gérard Darmanin.

La FSU78 apporte tout son soutien aux policiers qui partagent ses valeurs et luttent au quotidien pour la justice et contre les idées dangereuses de l'extrême droite au péril de leur conditions de travail, de leur santé et de leur carrière.
Bureau de la FSU

LE BUREAU DÉPARTEMENTAL
DE LA FSU 78

Elles se sont tenues les 13 et 14 mars dernier à la Bourse du travail de Paris. Organisées en intersyndical par la FSU, CGT et Solidaire, elles ont regroupé des travailleuses et travailleurs de toutes la France du public comme du privé et de nombreuses associations. Des ateliers ont permis d'échanger sur l'invisibilité du travail des femmes, sur les risques : psychosociaux, thermiques, chimiques, cancérigènes... et les conséquences

du remplacement des CHSCT par des F3SCT moins protectrices... Ont été mis en lumière les problèmes systémiques liés à l'organisation du travail responsable des 135 000 inaptitudes professionnelles, 1500 accidents du travail et 700 morts soit 93 de plus que l'année dernière. Dans la Fonction Publique, c'est la mise en œuvre d'une véritable démocratie au travail qui permettra aux travailleuses et travailleurs de débattre des critères de qualité de leur

propre activité et de son organisation, pour qu'un travail bien fait soit aussi un travail qui préserve à la fois leur santé et l'environnement. Cela exige de contrer le productivisme destructeur, toutes les formes de taylorisme, le néomanagement et la recherche de la rentabilité financière.

LES ÉLUS FSU A LA F3SCT
DES YVELINES

Non au « choc des savoirs »

NOUS NE TRIERONS PAS NOS ÉLÈVES

En grève le 2 avril



Les mobilisations fortes des derniers mois l'ont prouvé, la communauté éducative tout entière est mobilisée contre le projet

gouvernemental d'une école du tri social, visant à exclure les élèves des classes populaires. Priorité aux fondamentaux dès l'école primaire, pilotage par des manuels prescrits, des évaluations standardisées, réduction des ambitions scolaires par les groupes de niveaux, classes prépa lycée, réforme du lycée professionnel, barrage de l'accès au supérieur via ParcoursSup ... c'est tout le système éducatif qui est attaqué, et nos métiers mis en danger. Affirmons le ensemble : 'à la prochaine rentrée, nous ne trierons pas nos élèves'.

Le SNES-FSU appelle à informer les parents et l'opinion publique, à organiser

tout au long du printemps des actions locales diverses, à contribuer à la solidarité par des caisses de grève afin d'ancrer fortement le mouvement dans la durée. Il appelle à la grève massive le mardi 2 avril, nouveau temps fort de la mobilisation, pour l'abandon des mesures 'choc des savoirs', pour nos salaires et des moyens pour une école publique laïque, gratuite, émancipatrice et inclusive.

LE BUREAU DÉPARTEMENTAL
DU SNES FSU



Initialement baptisé plus jamais ça, alliance écologique et sociale est née en janvier 2020 de la volonté de syndicats dont la FSU et d'associations environnementales de changer les termes du débat et de défendre une vision profondément sociale et environnementale de notre société.

Convaincu de la fausse opposition entre la préservation de la planète et la création d'emplois, entre la fin du mois et la fin du monde, ils ont décidé de

porter ensemble des propositions fortes de rupture avec le système capitaliste défaillant.

Des combats actés sur des actions concrètes, collectives et ancrés dans la réalité des luttes qui apportent une réponse aux crises que notre société traversent, qu'elles soient sociétales, environnementales, économiques ou sanitaires.

<https://alliance-ecologique-sociale.org>

S'INFORMER, S'INSCRIRE AU STAGE :
FLASHEZ LE QR CODE CI-CONTRE ET
SUIVEZ LE GUIDE



STAGE FSU ET CGT ÉDUCATION
JEUDI 23 MAI 2024 - TRAPPES

« LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE :
ENJEU INDISPENSABLE
DANS LA DÉMOCRATISATION DES SAVOIRS »

La FSU78 et la CGT Éducation organisent un stage jeudi 23 mai 2024 de 9h à 16h30 à Trappes (adresse précise envoyée au stagiaire et mise à jour sur le site FSU78).

Le stage que nous vous proposons aura pour objectif d'aborder les sujets suivants :

- Pourquoi la liberté pédagogique est-elle une nécessité ?
- Dimension individuelle et collective de la liberté pédagogique
- Remises en cause de la liberté pédagogique (évaluation, prescriptions de bonnes pratiques, hiérarchie intermédiaires, labellisation des manuels...).
- L'autonomie de l'établissement favorise-t-elle ou contrarie-t-elle la liberté pédagogique ?

Notre invitée : Dominique Bucheton, chercheuse, professeur honoraire à l'Université de Montpellier, est à l'origine

LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE, UN ENJEU INDISPENSABLE ...

d'un collectif qui tire la sonnette d'alarme face à la dégradation de l'école publique et souligne l'urgence d'une riposte collective pour contrer les conséquences néfastes sur les résultats des élèves, la fracture sociale, et le mal-être croissant au sein de l'institution éducative...

Elle alerte contre le projet Attal : pour l'élève « l'heure est grave », car « il ne s'agit plus de s'intéresser à son développement réflexif, culturel, créatif, relationnel, psycho-socio-langagier, affectif. » Mais de n'être que « ... la somme des compétences évaluées, réduits à ses réussites et à ses échecs. »



<https://www.cafepedagogique.net/2024/03/18/dominique-bucheton-une-ecole-caporalisee/>

DEMANDE DE CONGE DE FORMATION SYNDICALE

Nom : _____ Prénom : _____

Matricule : _____

Adresse postale : _____

fonction : Directeur Adjoint CPC Rased Non titulaire

catégorie : Élémentaire Maternelle Segpa ERPD Autre : _____

adresse : _____

lieu de rattachement : _____

nom de la formation : _____

(s) de la faction de formation : _____

Fait à _____ le _____

Signature de l'enseignant(e) _____

objet de la demande à l'EN : _____

motif : Défavorable Remplacement Sans remplacement

de l'IA-DASEN Accordé Refusé

L'inspectrice d'academie,
directrice académique des services de
l'Education nationale des Yvelines

Dans le 1er degré faire remonter par voie hiérarchique l'annexe 5-4 de la circulaire de rentrée 2022-2023

EN RÉSUMÉ

INSCRIVEZ VOUS AVANT LE 23/04/24

SE FORMER, C'EST UN DROIT : UTILISEZ-LE

FAITES-LE RESPECTER : ALERTEZ LE SYNDICAT FSU DE

VOTRE CATÉGORIE EN CAS DE PROBLEME

N'OUBLIEZ PAS DE PRÉVENIR LA FSU DE VOTRE

INTENTION D'Y PARTICIPER (SANS ATTENDRE LA

RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION)

MODALITÉS PRATIQUES POUR S'INSCRIRE

par écrit au moins un mois avant le début de la formation.

- Il est accordé sous réserve des nécessités de service. À défaut de réponse au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le congé est considéré comme accordé. Les décisions de rejet sont communiquées à la CAP.
- À la fin de la formation, le centre de formation délivre à l'agent une attestation d'assiduité à remettre à son administration

*** Dans le second degré, modèle de courrier à dater et signer**

Conformément aux dispositions de l'article L 215-1 du code général de la Fonction Publique définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 23 mai 2024 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Trappes. Il est organisé par la section départementale de la FSU78, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au JORF du 6/01/2000).

23 AVRIL 2024

DERNIER DÉLAI POUR S'INSCRIRE AU STAGE FSU DU 23/05/24